

Mort de N. Drevet en prison : sa famille réclame une seconde enquête

Le 12 juin 2013, Nicolas Drevet était retrouvé sans vie dans sa cellule de la prison de Maubeuge. Depuis plus d'un an, des investigations sont menées pour déterminer les causes de la mort. Mais, aujourd'hui, la famille de la victime réclame l'ouverture d'une enquête pour homicide involontaire.

PAR MORAD BELAKDI
mbelkadi@lavoixdunord.fr

MAUBEUGE. Ouverte depuis plus d'un an, l'information judiciaire concernant le décès de Nicolas Drevet, détenu à la prison de Maubeuge âgé de 29 ans, est quasiment terminée. Comme le rappelle le procureur d'Avesnes, Jean-François Créon, le but de ces investigations était uniquement de « déterminer les causes du décès ».

Depuis le début, la piste d'une mort naturelle ne fait aucun doute. Nicolas Drevet a été retrouvé sans vie sur son lit le 12 juin. L'autopsie n'avait pas relevé de trace de rixe. Mais aujourd'hui la famille du défunt, sur la base d'expertises toxicologiques ordonnées par la juge d'instruction, souhaite que les investigations aillent plus loin. « Le décès de Nicolas aurait pu être évité », estime Michel Drevet, son père adoptif. « Avec les éléments que nous avons pu recueillir dans le dossier, nous souhaiterions l'ouverture d'une enquête pour homicide involontaire », indique Emmanuel Riglaire, conseil de la famille. Quels sont ces éléments ? Les conclusions de l'expertise assurent que différents facteurs sont intervenus dans le décès de Nicolas, lequel consommait al-

cool et drogue. La veille de sa mort, il avait reçu de la méthadone, traitement qui pourrait avoir un lien avec l'œdème aigu du poumon mis en évidence lors de l'autopsie, selon les experts. De plus, la victime souffrait d'une cardiomyopathie, pathologie dont n'étaient pas au courant les services médicaux de l'administration pénitentiaire. Or, en cas de cardiomyopathie, la consommation de méthadone, associée aux

« Il ne s'agit pas de jeter la pierre à qui que ce soit. Nous souhaitons savoir s'il y a eu une imprudence, voire une négligence. »

autres substances prescrites à Nicolas, peut augmenter le risque de troubles cardiaques et de décès. « Il ne s'agit pas de jeter la pierre sur qui que ce soit. Nous souhaitons, comme la famille, savoir s'il y a eu ou non une imprudence, voire une négligence », analyse François Korber, délégué général de l'association Robin des Lois, qui vient en aide à la famille. La balle est désormais dans le camp de la justice, dont la décision sur les suites à donner à cette affaire est imminente. ■



Michel Drevet, le père de Nicolas, souhaite savoir si des dysfonctionnements sont à l'origine du décès de son fils.

Fondé par François Korber, lui-même détenu pendant 25 ans, l'association Robin des Lois milite pour la défense des personnes incarcérées, l'aide à la réinsertion ainsi que la lutte contre la récidive. L'association intervient partout en France.

La grande inconnue : l'heure du décès

« C'est un élément important, peut-être même déterminant du dossier, et pourtant il n'y en est pas fait mention », assure François Korber de Robin des Lois. De quoi parle-t-il ? De l'heure du décès de Nicolas Drevet en prison. Maître Emmanuel Riglaire confirme l'absence d'une estimation de l'heure de la mort dans le dossier. « Rien que pour ça, j'aimerais qu'on aille plus loin dans les investigations. Il y a des points à éclaircir », plaide de son côté Michel Drevet, le père adoptif.

UNE SOIRÉE COMME LES AUTRES

Ce matin du 12 juin, selon les éléments de l'enquête, les surveillants de l'administration pénitentiaire sont venus réveiller Nicolas et son codétenu aux environs de 7 h, comme tous les jours.

C'est ce dernier qui sera invité à prendre sa douche en premier. Au retour, l'un des surveillants

tente de réveiller Nicolas Drevet, toujours sur son lit. Mais il ne bouge plus. L'infirmière arrive en urgence, tout comme les médecins du Samu.

Hélas, ils ne pourront rien faire pour réanimer la victime. Selon

son codétenu, qui n'avait rien remarqué de suspect, les deux hommes avaient passé la soirée ensemble à discuter, avant de se coucher vers minuit. Nicolas Drevet avait pris son traitement avant d'aller dormir. ■ M. B.



Nicolas Drevet a été retrouvé sans vie dans sa cellule au matin du 12 juin 2013. PHOTO ARCHIVES SAMI BELLOUMI

Condamné à 18 mois de prison

Nicolas Drevet est décédé une dizaine de jours après avoir été incarcéré à la prison de Maubeuge. Il y était rentré le 1^{er} juin pour effectuer une peine de dix-huit mois. L'homme de 29 ans n'avait pas le profil d'un bandit, plutôt celui d'un petit délinquant. « À force de multiplier les bêtises, toutes ses mesures de sur-sis ont été révoquées, et il a été condamné à dix-huit mois de prison lorsqu'il a été attrapé pour la dernière fois », raconte son père adoptif. Et d'ajouter que Nicolas Drevet n'était pas « quelqu'un de méchant. Il avait un problème avec la drogue et l'alcool ». Dès son plus jeune âge, Nicolas Drevet a été pris en charge par les services sociaux suite à des signalements de maltraitance. Il a ensuite été placé en famille d'accueil puis en foyer, avant d'être adopté par la famille Drevet. « Malgré tous nos efforts, on n'a pas réussi à le sortir de cette délinquance. Il y avait quelque chose de brisé en lui, étant donné son parcours », ajoute son père adoptif. ■ M. B.

